



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 juin 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-95 : Economie - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la ZAC Julliat-Est
--

**Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire**

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique de Julliat-Est a été concédé à la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAU), devenue « Assemblia », au travers d'un contrat conclu le 20 décembre 2016 pour une durée de 12 ans.

Chaque année, Assemblia établit un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) qui doit être approuvé par le conseil communautaire.

Le CRAC comprend un rapport d'activités, un plan de trésorerie prévisionnel, un bilan financier consolidé et des annexes.

Il présente un montant total des dépenses réalisées et cumulées au 31 décembre 2023, s'élevant à 1 766 000 €.

Le cumul des participations versées par la communauté de communes au 31 décembre 2023 s'élève à 1 060 000 € HT. La participation intercommunale totale s'élève à 1 400 000 € HT (correspondant au total attendu par l'opération).

Le bilan financier prévisionnel en fin d'opération s'équilibre à 3 394 000 €, soit 60 000 € de plus que le prévisionnel précédent. Ce différentiel porte, en dépenses sur les travaux (+ 5 000 €), des frais divers de commercialisation et impôts (+ 5 000 €), et sur la marge de fin d'opération, suite à l'ajustement des prix et des produits financiers (+ 50 000 €). En recettes, il porte sur les cessions suite à un ajustement des prix décidé par délibération (+ 39 000 €), et sur les produits financiers grâce à une augmentation du taux de 1 à 1,75 % (+ 21 000 €).

Le compte rendu complet est annexé à la présente décision.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat-Est établi par Assemblia au 31 décembre 2023 et comprenant un budget financier prévisionnel de 3 394 000 €.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*